

ERRARE  
HUMANUM  
EST,  
PERSEVERARE  
DIABOLICUM

**La grève du 19 juin 2023 à La Rochelle, Limoges et Poitiers, extrêmement suivie**, n'est que le résultat de l'entêtement de la DO et de la DSNA et la conséquence d'un manque de respect envers les personnels.

**Lors des conciliations des préavis de grève locaux, le bureau régional Grand Ouest du SNCTA** s'est vu opposer des fins de non recevoir sur sa volonté de ne traiter que la stricte correction des non-conformités signifiées par la DSAC. C'était pourtant la volonté partagée par les services locaux et affichée en CT jusqu'à fin 2022.

**À l'inverse, les chefs SNA, disposant de mandats de négociation très limités**, ont poursuivi dans l'idée de faire passer en force, dans les notes de service, des éléments devant être traités dans la négociation nationale en cours. Ceci a abouti à des discussions frôlant l'absurde puisque la DO trace des lignes rouges sur des éléments pourtant conformes aux textes actuels... mais estime qu'il n'est pas interdit d'en fixer d'autres qui n'apparaissent dans aucun texte !

Le SNCTA continue d'exiger un moratoire sur les modifications de tours de service, condition indispensable à l'apaisement nécessaire en cette période protocolaire. Conséquence de l'entêtement actuel de la DO, le SNCTA appelle à la grève tous les contrôleurs de La Rochelle, Limoges et Poitiers les 28, 29 et 30 juin (de la prise de service du 28 juin jusqu'au matin du 1<sup>er</sup> juillet, fin du service de nuit).